

MassLor Plateforme de Spectrométrie de Masse

CHARTRE D'UTILISATION DU SERVICE

PREAMBULE

Cette charte expose les obligations auxquelles sont tenus les utilisateurs de la plateforme de Spectrométrie de Masse MassLor.

Dans le cadre d'une prestation (réalisation d'analyse par nos soins), cette charte concerne tous les utilisateurs (académique et industriel) n'ayant signé ni convention ni contrat par ailleurs.

Dans le cadre d'une mise à disposition, cette charte ne concerne que les collaborateurs académiques appartenant à l'Université de Lorraine (UL). Les utilisateurs extérieurs à l'Université de Lorraine (académique ou industriel) qui souhaiteraient utiliser les appareils de la plateforme doivent signer une convention.

A. CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET D'OUVERTURE DE PROJET

La plateforme est ouverte à tous les collaborateurs académiques et aux industriels.

Dans le cadre d'une prestation de service, un échange est nécessaire pour mener à bien la prestation. Si la prestation demandée nécessite une mise au point ou une adaptation de nos méthodes préexistantes, l'utilisateur est invité à compléter le questionnaire « demande de projet » sur LimeSurvey ([enquête demande de projet](#)).

Dans le cadre d'un projet de mise à disposition, son ouverture nécessite un accord préalable entre le responsable de la plateforme concernée et l'utilisateur afin de formaliser les objectifs du projet et les attentes et devoirs de chaque partie. L'utilisateur est invité à compléter le questionnaire « mise à disposition » sur LimeSurvey ([enquête demande de mise à disposition](#)).

Dans tous les cas, la faisabilité du projet est évaluée par le responsable de site de la plateforme en analysant à la fois les contraintes technologiques et humaines. La plateforme se réserve ainsi le droit de refuser l'exécution d'un projet qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser dans des conditions techniquement satisfaisantes.

Suite à l'acceptation de la demande, un devis correspondant au projet sera envoyé à l'utilisateur selon les tarifs votés au CA de l'Université de Lorraine.

Avant réalisation de la prestation, l'utilisateur doit transmettre un bon de commande (ou transfert interne) correspondant à ce devis signé.

Ces documents sont à transmettre au responsable de site mentionné sur le devis.

B. Gestion des projets ou prestations

Chaque projet ou bon de commande peut être enregistré dans le cahier de laboratoire électronique ElabFTW – équipe MassLor. Toutes analyses d'échantillons ou d'utilisation de créneaux est lié au bon de commande associé. Ceci permet une bonne traçabilité des relations entre bons de commande / Echantillons / Créneaux.

C. REGLEMENT FINANCIER ET FACTURATION

Le bon de commande doit être libellé à l'adresse mentionnée sur le devis.

Une facture sera émise soit à la fin des heures ou nombre d'échantillons compris dans le bon de commande, soit après acceptation du rapport d'analyse.

Les heures d'utilisation sont comptabilisées avec le site de réservation GRR ([GRR](#)). Tandis que le nombre de créneau et/ou d'échantillon est comptabilisé avec le cahier de laboratoire électronique elabFTW.

Les tarifs de la plateforme sont mis à jour annuellement ou si nécessaire en cours d'année. Tout projet déjà engagé ne sera pas concerné par cette hausse de tarification.

D. MISE A DISPOSITION DES APPAREILS

Les appareils de la plateforme MassLor qui peuvent être mis à disposition d'utilisateur sont :

- Sur le site de Metz :
 - o Maldi Tof Ultraflex III,
 - o LC-MS Velos pro,
 - o GC-MS Scion TQ,
- Sur le site de Nancy
 - o LC-MS Xevo G2 XS,
 - o GC-MS QP2010.

L'utilisateur devient, après formation par un membre du personnel MassLor, autonome pour l'exécution de son projet. Une nouvelle formation est programmée après une longue interruption (par exemple 1 an) selon l'appréciation de MassLor.

L'utilisateur se voit confier des appareils potentiellement fragiles. Il est donc responsable de leur détérioration et s'engage à rembourser le montant des pertes occasionnées en cas de mauvaise utilisation ou de non-respect des consignes d'utilisation.

Tout utilisateur doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation et d'arrêt des appareils. Ces procédures sont affichées à proximité des instruments. Elles sont établies et modifiables uniquement par le personnel de la plateforme selon les spécifications des fournisseurs de matériel. Il est donc indispensable de suivre avec attention les modes opératoires des équipements. En cas de doute, demander à un membre du personnel de MassLor.

L'accès est géré uniquement par MassLor qui assure sa préparation et la gestion du planning de réservation afin de satisfaire au mieux les demandes des utilisateurs, il est donc impératif que les demandes de réservation soient émises le plus tôt possible.

Aucune annulation dans un délai inférieur à 24 H avant la réservation, ne sera autorisée : la réservation sera alors comptabilisée et/ou facturée.

Heures d'ouverture de la plateforme : du lundi au vendredi de 09h à 17h30. En dehors de ces créneaux, une demande devra être faite auprès du responsable de la plateforme.

E. ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

Dans le cadre d'une mise à disposition, l'utilisateur est responsable de la sauvegarde et de l'archivage de ses données. Les supports externes étant interdits sur les ordinateurs d'acquisition, MassLor s'engage, autant que possible, à proposer des outils sécurisés de transfert de données brutes.

L'utilisateur s'engage à respecter les règles de nommage des fichiers telles que décrit dans le plan de gestion des données de MassLor (hal-04895780).

Dans tous les cas, l'utilisateur s'engage à fournir au responsable de la plateforme et/ou de l'équipement toutes les informations sur leurs échantillons concernant les risques potentiels pour les manipulateurs (pathogènes, composés toxiques, CMR, radioactifs, matrices ...) et/ou le matériel (matrices inadaptées, polluants ...). Le responsable se réserve le droit de ne pas autoriser une prestation s'il juge que les échantillons présentent des risques trop importants.

Les échantillons sont la propriété de l'utilisateur. Pendant l'exécution du projet, les échantillons peuvent être conservés par la plateforme puis ils devront être repris par l'utilisateur. Dans le cas contraire, les échantillons seront détruits après la clôture du projet.

F. ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par MassLor, la plateforme s'engage à satisfaire les besoins de ses utilisateurs par le développement actualisé de son savoir, le perfectionnement de ses équipements et l'amélioration continue de son organisation, ceci en conformité avec les exigences réglementaires et légales.

La plateforme s'engage auprès de ses utilisateurs à :

- Former l'utilisateur afin qu'il soit autonome sur certains appareils mis à disposition ;
- Accompagner l'utilisateur au cours de son projet (préparation, analyse, traitement des données) ;
- Fournir les petits consommables standard (hors colonne chromatographique par exemple) indispensables au bon fonctionnement des appareils ;
- Informer l'utilisateur de tout dysfonctionnement de nature à impacter son projet ;
- Mener une politique de gestion des données brutes et retraitées ;
- Répondre à toute réclamation d'un utilisateur.

G. REGLES D'HYGIENE & SECURITE

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de bonnes pratiques de laboratoire et de signer la charte H/S du laboratoire.

Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, il est primordial de respecter à minima les règles suivantes :

- Ne pas manger ou boire dans les locaux.
- Porter les EPI adaptés (gants, blouse, lunettes...).
- Respecter le tri sélectif réalisé au sein de la plateforme (déchets non contaminés, verre, déchets chimiques liquides, déchets biologiques ...).
- Respecter les consignes Hygiène et Sécurité affichées dans le bâtiment (pictogrammes...).
- Respecter les consignes de sécurité affichées sur les produits chimiques et solvants.
- Prendre connaissance des consignes d'évacuation des locaux.

H. GESTION, SAUVEGARDE ET STOCKAGE DES DONNEES

La gestion des données de MassLor s'appuie sur son PGD publique (hal-04895780). Celui-ci comprend des règles de nommages des fichiers, de sauvegarde et de stockage de ces données.

La plateforme s'engage à conserver les données obtenues pendant 2 ans (données brutes) ou 5 ans (données analysées) après la clôture du projet.

I. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les données scientifiques obtenues pour les projets en mode « **simple mise à disposition** » sont la propriété exclusive du laboratoire de recherche et/ou de l'utilisateur qui mène l'expérimentation. Toute utilisation de ces données, au titre de la plateforme, ne pourra se faire qu'après accord explicite de l'utilisateur ou de son responsable.

Pour les projets menés en mode « **prestation de service** » la plateforme se réserve le droit d'exploiter les données techniques dans le but d'amélioration continue de ses services et de la qualité de ses prestations.

Chaque partie s'engage à ne pas publier, ni divulguer, les informations scientifiques ou techniques appartenant à une autre partie, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du projet.

J. VALORISATION ET PUBLICATION DES TRAVAUX

Pour les projets menés en mode « **simple mise à disposition** ou **prestation de service** », l'apport technologique ou technique de la plateforme doit être reconnu et mentionné clairement dans tout document utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. « *We thank XX from the mass spectrometry MassLor platform of Lorraine University* ».

Pour tout travail effectué en mode « **collaboratif** », l'utilisateur s'engage à associer la ou les personne(s) de la plateforme impliquée(s) dans le projet en tant que co-auteur(s) des publications/communications utilisant les résultats obtenus sur la plateforme. La plateforme devra quand même apparaître dans les remerciements de la manière suivante : « *We thank the mass spectrometry MassLor platform of Lorraine University.* »

K. ENQUETE DE SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité entreprise par la plateforme MassLor et dans un but d'amélioration continue, une enquête de satisfaction sera envoyée à chaque utilisateur pour chaque projet dès sa clôture ou à minima une fois par an.

L. ACCEPTATION DE LA CHARTE

L'acceptation d'un devis vaut acceptation des termes et conditions de la présente charte. En acceptant celle-ci, l'utilisateur s'engage à respecter les conditions d'accès et de travail sur la plateforme, et plus largement les différentes règles énoncées dans cette charte.

Toute personne ne respectant pas les engagements du présent document, ainsi que les protocoles en vigueur sur la plateforme ou toute autre recommandation concernant l'hygiène et la sécurité, peut se voir interdire l'accès à la plateforme par le responsable de site.